



Utilisation d'un barnum

Conditions de prise en compte

Un barnum de 60 m² de l'association SPORTS et LOISIRS de TRIMER peut être mis à disposition pour location. (Voir ci-dessous)



Prise en charge : Le locataire prend en charge le barnum comprenant toute l'armature, bâches de toit et éléments d'entourage (quatre opaques et deux vitrés) ainsi que celles d'ouverture des pignons.

TARIFS	Habitants sur la commune ---- 80 €	Hors commune ---- 100€
--------	------------------------------------	------------------------

Le montant de la location dans les conditions mentionnées ci-dessus pour un week-end (du vendredi soir 18h00 au lundi matin 10h00) ou sur entente de prise en charge. Chèque libellé au nom de « Association Sports et Loisirs Trimer ».

Un chèque de caution de 250 € sera remis lors de la réservation par le locataire ou son ayant droit en échange d'une fiche de location. Ladite caution sera retournée au titulaire du compte lorsque le barnum sera restitué en bon état et ne présentant aucune anomalie en échange du prix fixé.

Prévention : En cas de vent fort ou autres intempéries, il est souhaitable d'amarrer le barnum au sol ou à tout autre support fixe

Seul le locataire sera tenu responsable du matériel loué.

Il conviendra au locataire de prévoir du personnel (2) pour la prise en compte et 4 personnes minimum recommandées pour monter l'ensemble sur le lieu de destination.

L'armature du barnum comporte des éléments de grandes longueurs. Il est donc bon de prévoir un moyen de transport adapté.

Les bénévoles de l'association ne participent pas au montage, démontage et transport du matériel à destination du lieu d'utilisation. Merci de votre compréhension.

Contact : Sports et loisirs 0299230285 – 0683209507 – trimer.informe@gmail.com

A Trimer le / /

Le représentant de l'association

Nom prénom Signature

Le président